

## CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné(e) Antoine GOYER, directeur de l'Académie SFAF, représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences, l'académie de la Société Française des Analystes Financiers, atteste que :

**Monsieur Stéphane BILLET**

a suivi l'action de formation intitulée :

**INTER - Enrichir l'analyse financière avec les critères ESG**

Nature de l'action concourant au développement des compétences :

Action de formation

qui s'est déroulée du 17/02/2022 au 18/02/2022

soit 14 heures réparties sur la période de formation.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à Paris le 9 mars 2022

Antoine GOYER  
Directeur de l'académie SFAF

